

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 02_2020 du 5 mars 2020

SEANCE DU JEUDI 5 MARS 2020

L'an deux mille vingt

Le 5 mars à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 27 février 2020 par courrier électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Héléne CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI, Serge NARDIN, Virginie TOUSSAINT

Absents excusés :

Corinne LEBRUN FREDDI pouvoir à Laurence OCCELLO

Mohamed MALLEM pouvoir à Philippe AUPHAN

Marcel PELLEGRIN pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Absents :

Christopher DAVO,

Christophe RAMEAUX

Tristan RIQUE

Frédérique ANGELETTI a été désignée comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte de gestion 2019 du budget eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget eau et assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Vote du compte administratif 2019 du budget eau et assainissement

Le compte administratif atteste de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats dégagés en section de fonctionnement et en section d'investissement, il doit être conforme au compte de gestion

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	145 821,07 €	Dépenses	335 100,71 €
Recettes	168 530,14 €	Recettes	279 369,05 €
Résultat de l'exercice :	22 709,07 €	Résultat de l'exercice	-55 731,66 €
Reports de l'exercice N -1 :	979,98 €	Reports de l'exercice N -1 :	10 949,83 €
Résultat de clôture :	23 689,05 €	Résultat de clôture :	-44 781,83 €

CRCM 02_2020
5 mars 2020

Hors de la présence de M. Philippe AUPHAN, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau et assainissement 2019.

3. Approbation du compte de gestion 2019 du budget de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion de la commune établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Vote du compte administratif 2019 du budget de la commune

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur Philippe AUPHAN, Maire de la Commune de Vaugines,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	568 770,09 €	150 759,50 €
Recettes	655 355,92 €	283 545,13 €
Résultat courant d'exécution 2019	86 585,83 €	132 785,63 €
Report de l'exercice 2018	74 862,88 €	-109 278,39 €
Résultat cumulé 2019	161 448,71 €	23 507,24 €
Restes à réaliser dépenses		103 836,00 €
Restes à réaliser recettes		54 647,00 €
Solde des RAR reporté en 2019		-49 189,00 €
Solde d'investissement		-25 681,76 €

5. Affectation des résultats 2019 au budget 2020

Il est proposé aux membres du conseil d'affecter 25 681,76 € à la section d'investissement et de reporter 135 766,95 € en section de fonctionnement.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

CRCM 02_2020
5 mars 2020

6. Vote des taux d'imposition

Après avoir délibéré le conseil municipal

- Décide à l'unanimité de maintenir les taux 2019,
- Vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comme suit :
 - Taxe d'habitation (taux figé selon Art. 16 de la Loi de finance) : **11,30 %**
 - Taxe foncière (bâti) : **10,26 %**
 - Taxe foncière (non bâti) : **43,63 %**

7. Vote du budget 2020 de la commune

Le conseil à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 de la commune arrêtée comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

FONCTIONNEMENT	<u>DEPENSES</u>	FONCTIONNEMENT	<u>RECETTES</u>
Charges à caractère général	290 800,00 €	Produit des services, du domaine et vente	96 899,69 €
Charges de personnel et frais assimilés	247 540,00 €	Impôts et taxes	425 572,00 €
Atténuation de produits	55 943,00 €	Dotations et participations	37 779,00 €
Autres charges de gestion courante	48 600,00 €	Autres produits de gestion courante	59 000,00 €
Charges financières	14 000,00 €	Résultat reporté 2019	135 766,95 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €		
Dépenses imprévues	32 525,97 €		
Virement à la section d'investissement	42 100,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 508,67 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	755 017,64 €		755 017,64 €
INVESTISSEMENT (RAR + vote)	<u>DEPENSES</u>	INVESTISSEMENT (RAR + vote)	<u>RECETTES</u>
Dépenses d'équipement	263 336,00 €	Subventions d'investissement	142 947,00 €
Dépenses imprévues	20 984,67 €	Fonds de compensation TVA	58 676,00 €
Remboursement emprunts	42 100,00 €	Taxe d'équipement	15 000,00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	25 681,76 €
		Virement de la section de fonctionnement	42 100,00 €
		Opération d'ordre (amortissements)	18 508,67 €
		Report résultat 2019	23 507,24 €
TOTAL INVESTISSEMENT	326 420,67 €	TOTAL INVESTISSEMENT	326 420,67 €

CRCM 02_2020
5 mars 2020

8. Cession 4 m² de terrain.

Monsieur le maire fait part de la demande de madame LACOME d'acquérir 4m² de la parcelle B1338 afin de régulariser une erreur d'implantation de son atelier. En effet, suite à une incohérence sur le plan cadastral numérique, son atelier avait été construit en partie sur la parcelle B 1338 appartenant à la commune alors qu'elle pensait qu'il était en limite de sa propriété.

Monsieur le maire propose donc de lui vendre les 4 m² nécessaires à cette régularisation au prix de 30 € le m².

Par ailleurs afin d'entretenir la buse qui passe sous cet atelier il est nécessaire de créer une servitude de tréfonds sur la parcelle issue du détachement. Ainsi madame LACOME, propriétaire de cette parcelle a donné son accord pour concéder une servitude au bénéfice de la commune.

Accord à l'unanimité du conseil municipal



*CRCM 02_2020
5 mars 2020*